

Les choses qui annulent la prière

Au nom d'Allâh, le Tout Miséricordieux,
le Très Miséricordieux.

Il convient que le musulman ressente l'humilité envers Allah dans sa prière et qu'il évite tout ce qui corrompt sa prière et l'annule. Il y a parmi les choses qui annulent la prière :

- 1 - qu'il parle pendant la prière avec des paroles que les gens emploient communément et qui ne sont pas des évocations de Allah, délibérément, tout en se rappelant qu'il est dans la prière.
- 2 - qu'il fasse de nombreux mouvements qui durent autant qu'une rak'ah. Certains savants ont dit que la prière est annulée si celui qui prie fait trois mouvements consécutifs.
- 3 - qu'il mange en se rappelant qu'il est dans la prière même si c'est peu, comme un grain de sésame.
- 4 - qu'il boive en se rappelant qu'il est dans la prière même si c'est peu, comme une goutte d'eau restée sur ses lèvres qu'il avalerait.
- 5 - qu'il fasse un simple geste dans l'intention de jouer.
- 6 - qu'il fasse un mouvement excessif comme un bond immodéré.
- 7 - qu'il ajoute un pilier gestuel, par exemple qu'il se prosterne délibérément trois fois dans une même rak'ah.
- 8 - qu'il ait l'intention d'interrompre la prière, ceci rompt immédiatement la prière.
- 9 - qu'il fasse dépendre l'interruption de la prière par la survenue de quelque chose, par exemple en se disant : « si mon frère arrive, j'arrête la prière et je lui ouvre la porte ».
- 10 - qu'il hésite à interrompre ou non la prière.
- 11 - qu'il arrive à la fin d'un pilier en doutant au sujet de l'intention d'entrée en rituel (at-taharroum), ou bien que la période de doute se prolonge. C'est par exemple le cas s'il termine la récitation de la Fatihah tout en doutant s'il a eu l'intention de faire adh-dhouhr

ou al-^asr. Il en est de même si ce doute n'a pas duré le temps d'un pilier complet mais qu'il s'est prolongé, par exemple si on a récité souratou l-Mouk en doutant au sujet de l'intention, la prière est annulée dans ce cas.